



ASSEMBLEE GENERALE 2005

I M P O R T A N T

Cher(e)s Président(es), Chers DTE,

Dans le cadre de la prochaine assemblée générale, nous joignons, à cet envoi, les documents qui seront étudiés et votés lors de cette session.

Nous vous rappelons les points suivants très importants :

- pour participer à l'assemblée générale, vous devez avoir souscrit votre licence 2005. Votre carte de licencié ou le feuillet de votre licence vous seront demandés, le matin, afin de retirer vos bulletins de vote.
- un club est considéré « actif » au 31/12/04 s'il a délivré 6 licences annuelles.
- une école est considérée « OBL actif » au 31/12/04 si son dossier a été validé et si elle a délivré 30 licences annuelles en 2004.

Les licences élèves 8 jours ne sont pas considérées comme des licences annuelles.

- un club ou une école sera considéré comme « présent » lors de l'assemblée générale, si le président ou le DTE est présent, ou si en cas d'empêchement, un membre du club ou de l'école, licencié 2005 aura reçu un **MANDAT** lui permettant de voter en son nom.
- Un club ou une école sera considéré comme « représenté » si le président ou le DTE a donné **PROCURATION** à une autre association (représentant licencié 2005).

Pour les quorums particuliers de cette année (modifications des statuts et assemblée électorale), nous vous recommandons fortement d'être présents ou d'utiliser les MANDATS pour vous faire représenter.

Nous comptons sur votre présence. Venez nombreux.

Bien amicalement,

Jean-Michel PAYOT
Président de la FFVL